



ÉDIFICE CENTRAL DU PARLEMENT CANADIEN

Photo: ONF

comme symbole de la libre association de ses membres et, à ce titre, comme chef du Commonwealth.

Un autre membre du Commonwealth s'est constitué en république, mais en prenant une voie opposée à celle de l'Inde. Je veux parler de l'Irlande, qui a donné la preuve la plus concluante de l'indépendance et de la liberté qui règnent au sein du Commonwealth en exerçant son droit de sécession. Étant donné que les membres du Commonwealth se reconnaissent les uns aux autres la souveraineté complète et le même droit de diriger leurs affaires intérieures et extérieures qu'ils reconnaissent aux pays étrangers, je sais qu'aucun pays du Commonwealth ne voudra critiquer la décision du gouvernement de la République d'Irlande, ce qui n'a pas empêché la plupart des Canadiens de regretter que le gouvernement d'Irlande ait jugé nécessaire de rompre les liens particuliers qui le liaient formellement au Canada et aux autres pays du Commonwealth. Je n'ai pas besoin de protester auprès du peuple irlandais de l'amitié cordiale que le peuple canadien continue d'avoir pour lui ni d'assurer son gouvernement du désir qu'a le nôtre de collaborer avec lui à toutes fins utiles.

Il va de soi que les changements intervenus au sein du Commonwealth auront sur son avenir des effets actuellement impossibles à prévoir. Pour les autres pays, l'organisation du Commonwealth, ou ce qu'on pourrait appeler plus justement son manque d'organisation logique, ne doit pas être facile à comprendre. Certes, le Commonwealth tel qu'il est constitué aujourd'hui diffère sensiblement de ce qu'était l'Empire britannique de naguère. La plupart des gens estiment, je crois, qu'il y a changement pour le mieux. Des facteurs d'ordre politique et économique ont amené de nombreux changements qui, à